

Lundi, le 8 avril 2024

2024-04-08

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, huit avril deux mille vingt-quatre (08-04-2024) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Fanny Gauthier Patoine
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption des procès-verbaux des réunions précédente ;
- 4° Suivi des réunions précédentes (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Ouverture des soumissions pour l'agrandissement du garage municipal ;
- 10° Soumission pour le gravier MG20b - octroi du contrat ;
- 11° Soumission pour réfection du rang 2 – octroi du contrat ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Rapport de revenus et dépenses ;
- 15° Chlorure de calcium ;
- 16° Renouvellement de mandat d'entreprise auprès de la SAAQ ;
- 17° Offres d'emploi pour étudiant ;
- 18° Reddition de comptes 2023 – Programme d'entretien du réseau routier local ;
- 19° Programme d'aide à la voirie locale – Volet double vocation ;
- 20° Commande du vélo voûte ;
- 21° Fonds eau et résilience climatique – Étude et recommandations ponceaux rang 4 ;
- 22° Fonds relance post-pandémie CSLE – Demande conjointe à la Meunerie et la FADOQ ;
- 23° Contrat Comeback skateboards et hébergement ;
- 24° Terminal ;
- 25° PIIA – dossier Patrick Bolduc ;
- 26° PIIA – dossier Ferme dans L'Vent ;
- 27° PIIA – dossier Dany Guillemette ;
- 28° Demande de Joel Sears – cours cardio kick-boxe ;
- 29° Chargé de projet au compostage ;
- 30° Fonds pour le développement des collectivités du Canada – résolution
- 31° Offre de publicité pour le 125^e de Val-des-Sources ;
- 32° Projet culturel communautaire pour la Fête de la St-Jean – Loisirs ;
- 33° Défi handicap des Sources - Demande de financement Été 2024 ;

- 34° Demande d'autorisation d'afficher sur le site web ;
- 35° Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie ;
- 36° Demande d'appui de la Municipalité de Val-Alain ;
- 37° Voirie ;
- 38° Règlement d'emprunt décrétant un emprunt pour la réfection du rang 2 ;
- 39° Règlement d'emprunt décrétant un emprunt pour l'agrandissement du garage municipal ;
- 40° Varia ;
 - 40.1° Banque d'heures Infotech ;
 - 40.2° Demandes pour le fonds PDCN – Compost pour la fête du printemps et Fonds de Chez GuiGui ;
 - 40.3° Fonds vitalisation pour l'attractivité – Modèle de bâtiment accessoire habitable ;
 - 40.4° Vente de garage annuelle ;
 - 40.5° Chalet des loisirs – ménage du panneau électrique ;
 - 40.6° Dépôt des états financiers de la Meunerie, du Mont-Ham et du CRSBPE de l'Estrie ;
 - 40.7° Parvis – demande des sommes des subventions octroyées ;

202404-087

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel à la condition que le point 9 soit traité après le point 5 et que l'ordre du jour demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202404-088

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par la conseillère Fanny Gauthier Patoine

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202404-089

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202404-090

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

LES COMPTES

202400175 = Dubois et Frères ltée : premier paiement pour le pickup et rdprm	1 518.48 \$
202400176 = Maryse Ducharme : essence camion, immatriculation, déplacement	924.32 \$
202400177 = Hydro-Québec : éclairage public	162.17 \$
202400178 = SAAQ : immatriculation des véhicules	5 903.34 \$
202400179 = CNESST : cotisation de salaire versé en 2023	1 147.97 \$
202400180 = Evimbec : équilibrage du rôle	7 829.80 \$
202400181 = Gesterra : redevances et enfouissement	826.04 \$
202400182 = Boutique Autosport Mr Mag : ensemble marche pied	948.54 \$
202400183 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal et agente	333.37 \$
202400184 = Hydro-Québec : pavillon, centre communautaire, chalet des loisirs, station d'épuration, stations de pompage, garage	5 815.17 \$
202400185 = Petite caisse : timbres, réception	300.00 \$
202400186 = MRC des Sources : remboursement projet Cooptel	44 700.00 \$
202400187 = Agence des douanes et du revenu du Canada : avis de recouvrement – loisirs	784.95 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE MARS : 211 815.86 \$

TOTAL DES REVENUS DE MARS : 347 519.01 \$

202490086, 87 = Isabelle Harmegnies : 36 h service de garde 85 h coordonnatrice	1 853.50 \$
202490088 à 91 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines)	4 251.08 \$
202490092 à 95 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines)	3 619.12 \$
202490096 à 99 = André Larrivée : salaire (4 semaines)	3 034.76 \$
202490100 à 103 = Emilie Windsor : salaire (4 semaines)	2 208.84 \$
202490104 = Pauline Dumoulin : rémun. élus pour avril 2024	427.07 \$
202490105 = Claude Dupont : rémun. élus pour avril 2024	427.07 \$
202490106 = Fanny Gauthier Patoine : rémun. élus pour avril 2024	427.07 \$
202490107 = Marie-Pier Therrien : rémun. élus pour avril 2024	427.07 \$
202490108 = Francis Picard : rémun. élus pour avril 2024	427.07 \$
202490109 = Pierre Therrien : rémun. élus pour avril 2024	1 260.88 \$
202490110 = Richard Viau : rémun. élus pour avril 2024	427.07 \$
20240188 à 191 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire, pavillon, chalet des loisirs, 2 ^e versement déneigement (4 semaines)	2 007.20 \$
20240192 = Mégaburo : service de photocopies – lecture de compteur	322.47 \$
20240193 = Hydro-Québec : station de pompage	91.02 \$
20240194 = Acier Victoria : métal déployé, angle, tube, flat	1 115.43 \$
20240195 = ADMQ : formation renseignements personnels & rôle des principaux acteurs du milieu municipal	442.65 \$
20240196 = Vivaco : essence, eau	762.17 \$
20240197 = Maryse Ducharme : frais de déplacement	30.80 \$
20240198 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part avril 2024	3 333.33 \$
20240199 = Pelletier et Picard : tube led, marrette, électricien	670.62 \$
20240200 = Pierre Therrien : frais de déplacement	111.90 \$
20240201 = Ville de Val-des-Sources : frais d'utilisation de l'écocentre	3 354.00 \$

20240202 = JU Houle : palette de topmix	419.66 \$
20240203 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire	522.57 \$
20240204 = Transport excavation Michel Couture : transport de Gravier	2 684.82 \$
20240205 = JN Denis : bolt, nylon, adaptateur, manifold air, bouchon réservoir hydraulique, huile hydraulique, haut-parleur, coil, valve de niveau, shaft, tube mécanique, graisse, fitting, adaptateur, quick connect union	1 220.04 \$
20240206 = Charest international : tie rap, boyau, tuyau, collet, lumière, tank air, réservoir, câble, valve	1 789.99 \$
20240207 = Sidevic : vérification de perceuse, flat washer, bolts, douille tournevis, orange fluo solvant,	466.59 \$
20240208 = Saphir Technologies inc. : installation de caméra, services professionnels à la bibliothèque, câble, switch, configuration, nettoyage de l'ordinateur de l'inspecteur, lumière led	2 711.05 \$
20240209 = Oxygène Bois-Francs : acétylène, ferroligne, oxygène	51.30 \$
20240210 = Ministère du revenu : avis de cotisation (loisirs)	1 073.69 \$
20240211 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	406.22 \$
20240212 = Régie du bâtiment : frais annuelle – élévateur	97.25 \$
20240213 = GTE Consultants : mandat de refonte en urbanisme	7 483.98 \$
20240214 = Fanny Gauthier Patoine : formation « Le comportement éthique »	379.42 \$
20240215 = Distributions SecurMed : veste coton ouaté orange	77.03 \$
20240216 = Clémence Hourlay : rémunération responsable bibliothèque et livres pour bibliothèque (4 semaines)	247.09 \$
20240217 = Emilie Windsor : abris temporaires	1 632.47 \$
20240218 = Dubois Méthot : ensemble de douilles	221.62 \$
20240219 = Lemay Côté : réparation des documents de soumissions, validation de l'estimation, rencontre, plans et détails	14 716.80 \$
20240220 = Le code Ducharme : renouvellement du service de mise à jour des codes	119.70 \$
20240221 = ADSP : honoraire pour esquisse pour bâtiment communautaire, reconstruction du parvis de l'église	7 976.40 \$
20240222 = Carrières Lessard : gravier	7 713.25 \$
20200223 = Association des Groupes Jeunesse de l'Or Blanc : remboursement des taxes municipales et scolaire	1 006.08 \$
20240224 = Patrick Lussier : lunettes pour éclipse (loisirs)	30.93 \$
20240225 = EddyNet : balai mécanique	10 342.00 \$
20240226 = Les Grands Explorateurs : 1 forfait - ab. Scolaire – prestige (8 billets)	1 839.60 \$
20240227 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	5 514.12 \$
20240228 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 960.77 \$
20240229 = Fonds de solidarité FTQ : régime retraite	1 267.52 \$
20240230 = Vivaco : essence, cale pour béton	283.11 \$
20240231 = Saphir Technologies : renouvellement des licences antivirus, licences TeamViewer (3)	3 563.87 \$
20240232 = H ₂ O Innovation : contrat de service	1 253.22 \$
20240233 = Gesterra : redevances et enfouissement	740.89 \$
20240234 = L'atelier du rang et Les Entreprises Mayaro : forfait annuel pour remplacement à la demande, remplacement de Dany, remplacement d'André, temps de mécanique sur Inter	3 886.16 \$
20240235 = Patrick Lussier : cacao, sucre, lait, vin, orange - activité des loisirs	123.00 \$
20240236 = Hydro-Québec : éclairage public	173.37 \$
20240237 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	193.28 \$
Greco = location-achat du photocopieur (60 mois)	203.48 \$
Dubois Méthot : camion Silverado (60 mois)	1 468.08 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2023-02-21 au 2028-01-21)	2 818.45 \$

119 711.06 \$

202404-091

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a déposé un appel d'offre public sur seao pour le projet d'agrandissement du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu cinq (5) soumissions tel que détaillé ci-dessous :

Abriart inc.	579 000 \$
Action Estimation inc.	780 621 \$
Construction Olivier & Lyonnais inc.	679 950 \$
Dom Construction inc.	581 976 \$
Élite Construction RS inc.	728 000 \$

202404-092

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les soumissions soient transmises à la firme Lemay Côté architectes inc. pour analyse afin de s'assurer que les soumissionnaires se sont conformés aux exigences.

Adoptée

SOUMISSION POUR LE GRAVIER MG 20B

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre public a été déposé sur le site de seao ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions tel que détaillé ci-dessous :

7900 tonnes de MG 20b :	
Carrières Lessard inc.	114 550 \$
Carrière PCM inc.	141 410 \$
Sintra inc	116 920 \$
2500 tonnes de MG 20b :	
Carrières Lessard inc.	36 250 \$
Carrière PCM inc.	44 750 \$
Sintra inc	37 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysé et qu'elles sont conformes ;

202404-093

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Carrières
Lessard inc. au montant total de 150 800 \$ avant taxes pour du gravier
MG 20b conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt
numéro 389.

Adoptée

SOUMISSION POUR RÉFECTION DU RANG 2

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre public a été déposé sur le site de
seao ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu huit (8) soumissions tel
que détaillé ci-dessous :

Cité Construction TM inc.	224 460.13 \$
Dilicontracto Inc.	338 850.00 \$
Excavation A.R. Valois inc.	224 637.85 \$
Excavation Gagnon & Frères inc.	347 283.74 \$
Excavation Lyndon Betts	394 015.00 \$
Groupe Gagné Construction inc.	259 186.78 \$
La Sablière de Warwick ltée	289 827.15 \$
Sintra inc.	313 000.00 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysé par la firme
W8banaki et qu'elles sont conformes ;

202404-094

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Cité
Construction TM inc. au montant de 224 460.13 \$ avant taxes pour les
travaux de réfection du rang 2 conditionnellement à l'approbation du
règlement d'emprunt numéro 389.

Adoptée

RAPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES

Le rapport des revenus et dépenses et l'état comparatif préparé par la
directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme en date du
2 avril 2024 ont été déposé.

CHLORURE DE CALCIUM

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission a été faite auprès
de quatre (4) entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions ;

202404-095

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Somavrac c.c.au montant de 0.3912 \$ / litre soit : 31 296 \$ plus taxes pour une quantité évaluée à 80 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% certifié BNQ livré et épandu.

Adoptée

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ENTREPRISE AUPRES DE LA SAAQ

202404-096

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme, soit autorisée à effectuer toutes les transactions à la SAAQ pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien.

Adoptée

OFFRES D'EMPLOI POUR ÉTUDIANT

202404-097

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à afficher les offres d'emploi pour le poste d'entretien de la pelouse ainsi que le poste d'aide à l'entretien paysager.

Adoptée

REDDITION DE COMPTES 2023 – PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 229 996 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

202404-098

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Saint-Adrien informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Adrien, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2023 en cours.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Rang 8	5.7	Bois	284
Rang 10	3.96	Bois	316
Chemin Fredette	1.5	Bois	316

POUR CES MOTIFS,

202404-099

Il est proposé par la conseillère Fanny Gauthier Patoine
appuyé par le conseiller Richard Viau

ET il est unanimement résolu et adopté

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 11.16 km.

Adoptée

VÉLO VOÛTE – TOURISME CANTON DE L'EST

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a déjà confirmé sa participation financière dans le cadre du programme FRR volet 4 ;

202404-100

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la ville de Danville à déposer une demande d'aide financière auprès de Tourisme Canton de l'Est pour le projet vélo voûte ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à assumer les coûts d'exploitation pour une période de cinq (5) ans ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien confirme sa participation financière d'un montant d'environ 3 288 \$ dans ce projet.

Adoptée

FONDS EAU ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE – ÉTUDE ET RECOMMANDATIONS PONCEAUX RANG 4

202404-101

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin appuyé par le conseiller Richard Viau

Que la Municipalité de Saint-Adrien dépose au Fonds eau et résilience climatique de la MRC des Sources pour le projet : étude hydrologique et hydraulique pour croisement de cours d'eau – Rang 4 pour un projet total de 18 930 \$ avant taxes.

La municipalité s'engage à payer 50% de la valeur du projet ainsi que les taxes admissibles.

Adoptée

FONDS RELANCE POST-PANDÉMIE CSLE – DEMANDE CONJOINTE À LA MEUNERIE ET LA FADOQ

202404-102

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

ET RÉSOLU

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 30 000 \$ dans le cadre du *Programme* du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour la réalisation du ou des projet(s) suivant(s) :

Stratégie pour dynamiser la participation et l'engagement bénévole au sein de la communauté de Saint-Adrien ;

De désigner Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie et en assurer le suivi auprès de celui-ci.

La conseillère Pauline Dumoulin déclare son conflit d'intérêts avant de quitter la salle.

Adoptée

CONTRAT COMEBACK SKATEBOARDS ET HÉBERGEMENT

202404-103

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte le contrat de Comeback skateboards au montant de 11 822.53 \$ taxes incluses, soit deux journées complètes d'ateliers et frais de transport.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de payer l'hébergement de deux nuits au montant de 545.55 \$ taxes incluses.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Le conseiller Richard Viau déclare son conflit d'intérêts avant de quitter la salle.

Adoptée

PROJET FRR LOCAL – COMEBACK SKATEBOARDS

202404-104

Il est proposé par la conseillère Fanny Gauthier Patoine
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil mandatent l'agente de développement, Émilie Windsor à préparer une demande de projet au montant de 1 066.34 \$ aux Fonds FRR local pour le projet Comeback skateboards. La valeur totale du projet est de 1 333 \$ et la part municipale est de 266.66 \$.

Adoptée

TERMINAL

202404-105

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par la conseillère Fanny Gauthier Patoine

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la proposition de Paiements Mondo pour la location-achat d'un terminal au coût de 30 \$ pour une période de 48 mois. Après cette période, le terminal sera la propriété de la municipalité et sera garantie à vie.

QUE les frais pour chaque transaction par carte débit seront de 0,04 \$.

Adoptée

PIIA – DOSSIER PROPRIÉTÉ LOT NUMÉRO 6 207 134

CONSIDÉRANT QUE la demande vise un immeuble dont le numéro de lot est 6 207 134 dans la zone C17 qui est commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE la zone est visée par l'obligation d'une consultation du CCU en vertu d'un règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE présentement l'affichage est dérogatoire vu le nombre de pancartes sur le bâtiment ;

POUR CES MOTIFS,

202404-106

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte les recommandations des membres du CCU soit : l'enlèvement des enseignes présentes sur le bâtiment actuel et d'y mettre une seule enseigne de grandeur maximale de 1 m² apposé sur la façade du bâtiment

QUE l'enseigne de style sandwich soit autorisée seulement sur les heures d'ouverture du commerce et doit être retirée lorsque la boutique est fermée.

QUE la future enseigne soit soumise aux membres du comité consultatif d'urbanisme pour consultation en PIIA.

QUE le drapeau installé sur le poteau d'Hydro-Québec soit retiré.

Adoptée

PIIA – DOSSIER PROPRIÉTÉ LOT NUMÉRO 6 207 042

CONSIDÉRANT QUE la demande vise un immeuble dont le numéro de lot est 6 207 042 dans la zone Rua-9 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour le kiosque est conforme au règlement de zonage ainsi qu'au règlement d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE présentement l'enseigne sur trois poteaux tel que proposé est dérogatoire au règlement d'urbanisme ;

POUR CES MOTIFS,

202404-107

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la demande selon les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme d'accepter le kiosque tel que présenté sur le croquis et recommande une enseigne sur deux poteaux recto-verso.

Adoptée

PIIA – DOSSIER PROPRIÉTÉ LOT NUMÉRO 6 207 219

CONSIDÉRANT QUE la demande vise un immeuble dont le numéro de lot est 6 207 219 dans la zone C-17 qui est commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE le garage est actuellement à vocation résidentielle et qu'un changement d'usage est nécessaire pour y opérer un service de réparation d'équipement agricole et de soudure générale ;

CONSIDÉRANT QU'une demande est faite également pour l'installation d'une clôture qui aura pour effet de couper le son et d'éviter les flashes de soudure qui pourrait être problématique et d'une enseigne d'une grandeur de 1 m² qui sera installé directement sur la clôture ;

202404-108

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la demande selon les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

DEMANDE DE GRATUITÉ – COURS CARDIO KICK-BOXE

202404-109

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil maintiennent le coût de location de 30 \$ pour les activités physiques que ce soit : cardio kick-boxe, Capoeira, Biodanza, chorale, bingo ou autres.

Adoptée

MANDAT À DAVID GOUARD – CHARGÉ DE PROJET COMPOSTAGE

202404-110

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate monsieur David Gouvard comme travailleur autonome pour une période de 8 à 10 semaines, soit 30 heures par semaine à 20 \$ / heure plus 65 \$ de frais de déplacement par semaine pour faire un suivi dans le dossier de compostage domestique ainsi que la sensibilisation à la récupération.

Adoptée

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES DU CANADA – DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

202404-111

ET RÉSOLU

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adoptée

OFFRE DE PUBLICITE POUR LE 125^E DE VAL-DES-SOURCES

202404-112

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la publication dans le cahier spécial « 125^e de Val-des-Sources » pour 1/8 page noir et blanc au montant de 199 \$ plus taxes.

Adoptée

PROJET CULTUREL COMMUNAUTAIRE POUR LA FÊTE DE LA ST-JEAN – LOISIRS

202404-113

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil acceptent de verser la contribution demandée soit, un montant de 750 \$ pour l'activité de la Fête de la St-Jean qui aura lieu le 23 juin prochain. Il est à noter que le montant sera pris à même le budget « Projets culturels » 2024.

La conseillère Marie-Pier Therrien déclare son conflit d'intérêts avant de quitter la salle.

Adoptée

DÉFI HANDICAP DES SOURCES - DEMANDE DE FINANCEMENT ÉTÉ 2024

202404-114

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une contribution financière au montant de 350 \$ pour les activités estivales 2024.

Adoptée

**DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHER SUR LE SITE
WEB**

202404-115 Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien autorisent l'affichage de l'alarme mobile Robine (affiche et photo) sur le babillard du site web.

Adoptée

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL SPORT
LOISIR DE L'ESTRIE**

202404-116 Il est proposé par la conseillère Fanny Gauthier Patoine
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien renouvelle l'adhésion auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 75.00 \$.

Adoptée

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT
PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE
ALLÉE D'ÉTOILES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000 \$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

202404-117

Il est proposé par le conseiller Francis Picard,
appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Adoptée

VOIRIE

202404-118

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE le responsable en voirie, Dany Guillemette est autorisé à afficher le camion Silverado 2012 à vendre ;

QUE les soumissions doivent être reçues au bureau municipal au plus tard le 6 mai à 11 h 45 ;

QUE les soumissions seront ouvertes lors de la séance le lundi 6 mai 2024 à 19 h 30.

Adoptée

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 389 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DU RANG 2

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien veut effectuer des travaux pour la réfection du rang 2;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 763 308 \$ incluant les frais incidents, les taxes nettes et les imprévus;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien n'a pas les fonds requis pour acquitter le coût total des dépenses occasionnées par ces travaux;

ATTENDU QUE le 4 décembre 2023, la ministre des Transports et de la Mobilité durable confirmait à la Municipalité de Saint-Adrien le versement d'une aide financière maximale de 644 091 \$ pour la réalisation de travaux de voirie, ce montant devant lui être versé dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement;

ATTENDU l'article 1061 du Code municipal (RLRQ, chap. C-27.1) qui prévoit que lorsque les dépenses prévues dans un règlement d'emprunt sont subventionnées à 50 % et plus par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, le règlement ne requiert que l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné à la séance du conseil du 19 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du conseil du 19 mars 2024 ;

202404-119

IL EST PROPOSE PAR FRANCIS PICARD, APPUYE PAR RICHARD VIAU ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS PRESENTS D'ADOPTER LE REGLEMENT QUI SUIT :

ARTICLE 1 *PREAMBULE*

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 *OBJET DU REGLEMENT*

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien décrète des travaux pour la réfection du rang 2 selon les plans et devis préparés par l'ingénieur Benoit Giguère de la firme W8banaki, portant le numéro 22SOU402, en date du 2 février 2024, au coût de 763 308 \$, comprenant les frais incidents, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée des coûts préparées par l'ingénieur Benoit Giguère de la firme W8banaki, en date du 19 mars 2024, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme Annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3 *MONTANT DE LA DEPENSE*

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien décrète une dépense n'excédant pas 763 308 \$ pour la réfection du rang 2 selon l'estimation des coûts déjà produite en Annexe « B ».

ARTICLE 4 *EMPRUNT*

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme n'excédant pas 763 308 \$, incluant les frais incidents, les taxes nettes et les imprévus, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 763 308 \$, sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5 *TAXE SPECIALE A L'ENSEMBLE*

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

AFFECTATION D'UNE SUBVENTION

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien affecte à la réduction de l'emprunt toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée à l'article 3 du présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années, et plus particulièrement, l'aide financière d'un montant maximal de 644 091 \$ à lui être versée par le gouvernement provincial dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

AFFECTATION INSUFFISANTE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée dans le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 8

ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 389
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET AUTORISANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 763 308 \$ POUR
LA RÉFECTION DU RANG 2**

CONSIDERANT QU'un avis de motion du *Règlement numéro 389 décrétant des travaux et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 763 308 \$ pour la réfection du rang 2* a été donné le 19 mars 2024 ;

CONSIDERANT QUE le projet de règlement a été déposé le 19 mars 2024 ;

SUR PROPOSITION DE RICHARD VIAU, CONSEILLER, APPUYE PAR FRANCIS PICARD, CONSEILLER, IL EST RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS PRESENTS :

202404-120

D'adopter le « *Règlement numéro 389 décrétant des travaux et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 763 308 \$ pour la réfection du rang 2* ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 390 DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE
MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien veut effectuer des travaux pour l'agrandissement du garage municipal pour l'entreposage d'un camion de pompiers;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 740 564 \$ incluant les frais incidents, les taxes nettes et les imprévus;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien n'a pas les fonds requis pour acquitter le coût total des dépenses occasionnées par ces travaux;

ATTENDU QUE le 23 janvier 2023, la directrice du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmait à la Municipalité de Saint-Adrien le versement d'une aide financière maximale équivalant à 75 % des coûts du projet pour l'agrandissement du garage municipal pour l'entreposage d'un camion de pompiers, ce montant devant lui être versé dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1;

ATTENDU l'article 1061 du Code municipal (RLRQ, chap. C-27.1) qui prévoit que lorsque les dépenses prévues dans un règlement d'emprunt sont subventionnées à 50 % et plus par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, le règlement ne requiert que l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné à la séance du conseil du 19 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du conseil du 19 mars 2024 ;

202404-121

IL EST PROPOSE PAR FRANCIS PICARD, APPUYE PAR CLAUDE DUPONT ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS PRESENTS D'ADOPTER LE REGLEMENT QUI SUIT :

ARTICLE 1 ***PREAMBULE***

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 ***OBJET DU REGLEMENT***

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien décrète des travaux pour l'agrandissement du garage municipal pour l'entreposage d'un camion de pompiers selon les plans et devis préparés par l'architecte Marjorie Rioux de la firme Lemay Côté architectes Inc., portant le numéro LC-853-22, en date du 6 mars 2024, au coût de 740 564 \$, comprenant les frais incidents, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée des coûts préparées par l'architecte Marjorie Rioux de la firme Lemay Côté architectes Inc., en date du 29 février 2024, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme Annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3 *MONTANT DE LA DEPENSE*

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien décrète une dépense n'excédant pas 740 564 \$ pour l'agrandissement du garage municipal pour l'entreposage d'un camion de pompiers selon l'estimation des coûts déjà produite en Annexe « B ».

ARTICLE 4 *EMPRUNT*

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme n'excédant pas 740 564 \$, incluant les frais incidents, les taxes nettes et les imprévus, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 740 564 \$, sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5 *TAXE SPECIALE A L'ENSEMBLE*

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 *AFFECTATION D'UNE SUBVENTION*

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien affecte à la réduction de l'emprunt toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée à l'article 3 du présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années, et plus particulièrement, l'aide financière d'un montant maximal équivalant à 75 % des coûts du projet pour l'agrandissement du garage municipal pour l'entreposage d'un camion de pompiers, payable sur une période de vingt (20) ans, à lui être versé par le gouvernement provincial dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 *AFFECTATION INSUFFISANTE*

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée dans le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 8 *ENTREE EN VIGUEUR*

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 390
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET AUTORISANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 740 564 \$ POUR
L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL POUR
L'ENTREPOSAGE D'UN CAMION DE POMPIERS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement numéro 390 décrétant des travaux et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 740 564 \$ pour l'agrandissement du garage municipal pour l'entreposage d'un camion de pompiers* a été donné le 19 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé le 19 mars 2024 ;

202404-122

SUR PROPOSITION DE MARIE-PIER THERRIEN, CONSEILLERE, APPUYE PAR FRANCIS PICARD, CONSEILLER, IL EST RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS PRESENTS :

D'adopter le « *Règlement numéro 390 décrétant des travaux et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 740 564 \$ pour l'agrandissement du garage municipal pour l'entreposage d'un camion de pompiers* ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

BANQUE D'HEURES – (INFOTECH)

202404-123

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien achète une banque de 14 heures au coût de 1 890 \$ plus taxes ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien le document nécessaire à cet effet.

Adoptée

**DEMANDE AU FONDS PDCN – COMPOST POUR LA FÊTE DU
PRINTEMPS**

202404-124

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 733.26 \$ (taxes incluses) au Collectif pour la communauté de Saint-Adrien pour le compost végétal qui sera distribué lors de la Fête du printemps qui aura lieu le 18 mai 2024. Il est à noter que le montant sera pris à même le budget « PDCN » 2024.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise le prêt du tracteur conditionnellement à ce qu'un employé municipal se rende disponible pour conduire le tracteur.

Adoptée

DEMANDE AU FONDS PDCN – FONDS DE CHEZ GUIGUI

202404-125

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 300 \$ au Collectif pour la communauté de Saint-Adrien pour afficher sur le mur des contributeurs à l'intérieur du bâtiment « Communauté nourricière de Saint-Adrien ».

Cette participation permettra donc aussi au PDCN d'avoir une belle visibilité dans un lieu central du village. Il est à noter que le montant sera pris à même le budget « PDCN » 2024.

Adoptée

FONDS VITALISATION POUR L'ATTRACTIVITÉ – BÂTIMENT ACCESSOIRE HABITABLE

202404-126

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose une demande au Fonds pour l'attractivité au montant de 17 000 \$ afin d'avoir un modèle de bâtiment accessoire habitable. Le coût total du projet est de 19 227.94 \$.

Adoptée

FIN DE SEMAINE POUR VENTE DE GARAGE SANS PERMIS

ATTENDU QUE l'agente de développement a été approchée pour organiser une vente de débarras publique.

ATTENDU QU'un règlement municipal existe concernant cette activité et qu'un coût pour une demande de permis de vente de garage est applicable en vertu de ce règlement.

ATTENDU QUE cette activité aurait pour effet de créer une ambiance favorable au partage, au bon voisinage et avec un côté festif relieur pour la communauté.

ATTENDU QUE cette activité serait temporaire pour une durée de 2 jours sélectionnés en fonction de la température.

ATTENDU QUE l'exercice ne devrait normalement pas créer de situation de nuisance.

ATTENDU QUE la braderie serait mixte, à savoir une section de style marché public et une version vente de garage à domicile.

202404-127

En conséquence, il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accorde pour une durée de deux (2) jours en période estivale une autorisation à l'ensemble des résidents de Saint-Adrien la possibilité de participer à la vente de débarras collective ou de faire une vente de garage sans frais et ce pour 2 jours sélectionnés en fonction de la clémence de la température.

Adoptée

CHALET DES LOISIRS – MÉNAGE DU PANNEAU ÉLECTRIQUE

202404-128

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les membres de conseil acceptent l'estimation des coûts, soit 1 700 \$ plus taxes pour effectuer un ménage du panneau électrique avant la construction de bâtiment de la Maison des jeunes.

Le conseiller Francis Picard déclare son conflit d'intérêt avant de quitter la salle.

Adoptée

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MEUNERIE, DU MONT-HAM ET DU CRSBPE DE L'ESTRIE

Le conseiller Claude Dupont dépose les états financiers 2023 de La Meunerie, du Mont-Ham ainsi que du CRSBPE de l'Estrie (bibliothèque).

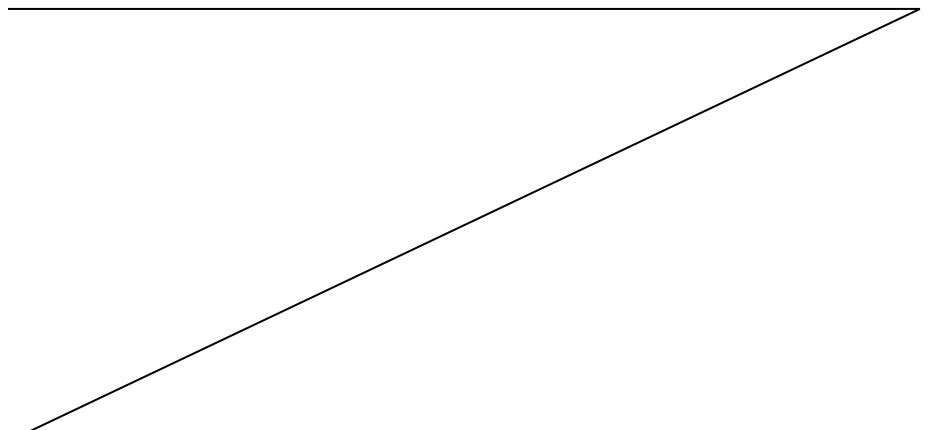
PARVIS – DEMANDE DES SOMMES DES SUBVENTIONS OCTROYÉES

202404-129

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par la conseillère Fanny Gauthier Patoine

QUE les membres du conseil demandent au BEAM que toutes les sommes demandées à Desjardins, Abrakabaret ainsi qu'au député André Bachand soient versées à la municipalité avant de procéder à l'affichage de l'appel d'offre public sur le site de seao.

Adoptée



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202404-130

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 21 h 15.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

